

NOTE DE REGLEMENT N° 2022-03/DNF

Relative aux validations automatiques accordées au titre de la VES
pour le titre RNCP niveau II Responsable ressources humaines (CPN0400A)

L'accès direct à la formation Responsable des ressources humaines (CPN0400A) est accordé par le biais de la VES aux titulaires d'un diplôme **BAC+2 ou BAC+3** hors spécialité RH, mais ayant obtenu le **Certificat de compétence Gestionnaire de paie** (CC11600A) ou le **Certificat de compétence Assistant(e) RH** (CC4100A) ou **une Licence spécialisée en paie** (par exemple celle du CNAM LP12300A).

Les auditeurs titulaires du **Certificat de compétence Gestionnaire de paie** (CC11600A) ou d'une **Licence spécialisée paie** sont cependant invités à suivre l'UE DRS102 (Droit du travail : relations collectives) afin de compléter leurs connaissances sans obligation de la valider.

Conformément aux notes de règlement N°2015-04/DNF et N°2015-05/DNF du 07/05/2015, les candidats concernés doivent formuler leur demande de validation au moyen du dossier de VES via la jurisprudence

Fait à Paris, le 9 février 2022

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL